

DELEGATION DE Mme Anne BREZILLON

D -20090010

Vie Associative. Aire d'accueil des Gens du Voyage. Sollicitations d'aides publiques. Autorisation.

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'aire d'accueil des gens du voyage, « La Jallère » située Avenue de Labarde , est inscrite dans le Schéma Départemental de la Gironde et répond aux dispositions de la loi 2000/614 du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ainsi qu'à ses décrets d'application.

Cette structure, d'une capacité de 32 caravanes réparties en 16 emplacements familiaux a accueilli pour l'année 2008 : 282 personnes, soit 86 familles.

Comme suite à la délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2008, un nouveau gestionnaire, la société VAGO, a pris ces fonctions le 17 octobre 2008.

Pour une meilleure intégration des familles accueillies , sur le quartier et dans la ville, l'accent est mis sur :

Le projet social :

- Actuellement, des actions se mettent en place avec diverses associations du quartier de Bacalan : cours d'alphabétisation, projet de réalisation d'un film, aminations pour les enfants...
- D'autre part, un suivi est réalisé pour aider les familles dans les démarches administratives, et notamment pour la constitution des dossiers pour RMI, CAF,...
- Enfin, pour les familles en difficultés, une inscription auprès des restaurants du cœur et autres organismes similaires est en cours.

La scolarisation :

- Sur 37 enfants présents sur le site, 28 sont scolarisés.
- Les 9 autres sont 4 adolescents, 3 enfants de moins de 6 ans et 2 autres qui sont arrivés récemment.

L'aire d'accueil des gens du voyage a générer un coût de fonctionnement pour l'année 2008 de 180 000.00 euros TTC.

Pour l'année 2009, ce coût est estimé à 188 813,72 euros TTC.

Cette charge de fonctionnement, selon le plan de financement suivant, est susceptible d'être soutenue :

- par l'Etat (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales - DDASS)
La participation est de 132,40 euros par place de caravane et par mois.
Sur la base de 32 places, le montant mensuel est de 4 238,40 euros.
- par le Conseil Général de la Gironde
la participation est de 25% du budget de fonctionnement annuel.

Séance du lundi 2 février 2009

Financeurs	Montant
Etat / DDASS	50 860.80 €
Conseil Général de la Gironde	47 203.43 €
Ville de Bordeaux	90.749.49 €
Coût total TTC	188 813.72 €

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter ces subventions,
- signer tous les documents y afférents,
- encaisser les sommes correspondantes à ces subventions.

MME BREZILLON. –

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous connaissez bien maintenant « La Jallère », l'aire des gens du voyage située avenue de Labarde, ouverte depuis octobre 2007. Elle est inscrite dans le Schéma Départemental de la Gironde et répond aux dispositions de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

Sa capacité est de 32 caravanes réparties en 16 emplacements familiaux.

La Ville de Bordeaux est le premier partenaire financier, suivi par l'Etat et le Conseil Général de la Gironde.

Nous pouvons nous en réjouir, les familles ne sont pas seulement accueillies, elles sont accompagnées.

Deux axes forts autour d'un projet social en collaboration avec les associations du quartier de Bacalan et la scolarisation. En effet, sur les 37 enfants présents sur l'aire, 28 sont scolarisés.

En 2008, 86 familles, soit 282 personnes, ont été accueillies.

Je tiens à préciser que les usagers payent un loyer de 2,80 euros par nuitée et règlent leurs fluides.

Un nouveau gestionnaire, VAGO, a pris ses fonctions le 17 octobre dernier.

Pour 2009 le coût de fonctionnement est estimé à 188.813,72 euros.

Cette charge est susceptible d'être soutenue sur les mêmes bases qu'en 2008 :

- par l'Etat : 50.860,80 euros sur la base de 132,40 par caravane et par mois.
- par le Conseil Général : 47.203,43 euros, soit de 25% du budget de fonctionnement.

En conséquence je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire de Bordeaux à :

- solliciter ces subventions,
- signer les documents y afférents,
- encaisser les sommes correspondantes à ces subventions.

Je vous remercie.

M. MARTIN. -

Merci Anne.

M. MAURIN.

M. MAURIN. -

Sur les aires d'accueil, on voit combien la capacité d'accueil sur la Ville de Bordeaux s'avère toujours insuffisante ; notamment depuis l'ouverture de l'aire de La Jallère à Bacalan on voit combien les rassemblements de caravanes autour de cette aire ont tendance à s'agglutiner.

Ma question est la suivante : où en est-on du deuxième projet qui devait avoir lieu sur la Ville de Bordeaux en termes d'implantation d'une autre aire afin que Bordeaux concourt aux objectifs communautaires d'accueil dans de meilleures conditions des gens du voyage ?

La deuxième partie de mon intervention concerne les actions menées sur l'aire de La Jallère qui sont évidemment intéressantes et concourent à de bonnes conditions de vie des 86 familles. Les efforts de scolarisation sont bien réels. Pour ceux-ci, me sont remontées deux demandes fortes qui vous connaissez certainement :

Une de compétence Education Nationale qui est la mise à disposition d'un poste d'enseignant spécifique pour les difficultés scolaires à ces publics.

Et la deuxième demande qui est une compétence municipale et du Conseil Général pour assurer un transport scolaire afin de faciliter l'assiduité des enfants dans la fréquentation des écoles et du collège. Merci.

M. MARTIN. -

Merci.

Mme DIEZ.

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mes propos vont rejoindre ceux de mon collègue Vincent MAURIN qui non seulement est élu à la Ville de Bordeaux, mais de plus, lui et moi sommes tous les deux résidents du quartier de Bacalan et sommes effectivement en contact étroit avec la population de ce quartier et avec ses problèmes.

Je souhaitais mettre en avant le travail des associations de ce quartier qui sont en train de travailler activement au programme social qui vient d'être lancé afin d'intégrer au mieux cette population.

Cette aire d'accueil des gens du voyage était appelée à solutionner les campements sauvages qui se faisaient sur la Ville de Bordeaux. Malheureusement cette structure qui répond fortement aux besoins est néanmoins un peu juste, car victime de son succès, elle essaime. Nous avons toujours droit à des campements sauvages de plus en plus importants, voire même certains campements sauvages profitent des services directs de cette aire d'accueil des gens du voyage.

Comme mon collègue j'aimerais savoir ce qu'il en est de la deuxième structure d'aire d'accueil des gens du voyage pour la Ville de Bordeaux, sachant qu'avec cette deuxième structure elle serait en conformité avec la loi .

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme NOËL.

MME NOËL. -

Mon intervention va aller dans le même sens. Je pense que la délibération montre clairement que l'aire d'accueil joue son rôle, effectivement, puisque environ 90 familles ont été accueillies et que les enfants sont scolarisés.

Ce que je voulais rappeler c'est que très clairement nous avons des obligations légales, encore une fois. Le Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage a été signé par nous-mêmes en 2003. Nous sommes aujourd'hui à l'intérieur de la Communauté Urbaine la dernière commune à ne pas avoir rempli nos obligations en matière d'aires d'accueil, puisque, comme le précisait le Plan Local de l'Habitat en 2007, nous avons l'obligation de construire 30 places sur un secteur qui est géographiquement identifié qui s'appelle Bordeaux-Bastide.

Vous allez me répondre une fois de plus que ce n'est pas de votre faute mais de celle des communes de Cenon et de Floirac. Il n'en reste pas moins que géographiquement l'aire a été localisée dans le cadre du Schéma Départemental à Bordeaux-Bastide.

Il s'agit maintenant qu'on entre rapidement dans une phase de réalisation. Ça fait plusieurs années que vous nous indiquez que vous avez mis en place un groupe de travail, nous n'en voyons toujours pas le résultat.

En outre je voudrais également préciser – parce que je ne sais pas s'il n'y a pas une confusion – que par ailleurs nous avons une autre obligation qui est de mettre en place une aire d'accueil de grand passage, qui, elle, a vocation à assurer le stationnement des caravanes lors des grands passages, et que cette obligation pour nous se situe dans le quartier du Lac avec une superficie qui permet l'accueil de 200 caravanes. Là encore ce dossier est en stand-by.

Comme il a été dit et rappelé, on voit bien que le décalage entre l'offre et la demande pose de gros problèmes et entraîne une multiplication des situations de conflits. Donc une fois de plus je pose la question de savoir quand allons-nous répondre à nos obligations que nous avons signées, je vous le rappelle, en 2003 ?

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme PARCELIER.

MME PARCELIER. -

Concernant cette aire, dans le schéma elle était en fait marquée Bordeaux / Rive Droite, et très rapidement cela s'est traduit par Bordeaux / Bastide.

Effectivement il y a eu il y a 3 ou 4 ans des contacts avec les autres communes, mais aucune décision n'a été prise.

Aujourd'hui nous étudions sur la Bastide plutôt deux à trois aires familiales, c'est-à-dire deux à trois terrains familiaux. Il s'agit de terrains qui sont attribués à une famille avec quatre ou cinq caravanes, terrains que nous donnerons, si nous avançons suffisamment sur ce sujet, à un bailleur qui ainsi pourra traiter avec une famille qui souhaite se sédentariser avec des enfants scolarisés.

Donc des petites aires familiales. D'ailleurs aujourd'hui le Schéma Départemental incite d'aller plutôt vers des terrains familiaux de ce type et non vers de grands regroupements.

Ces terrains sont beaucoup plus viables en qualité pour tout le monde ; notamment les familles qui veulent se sédentariser préfèrent des petites structures de ce type car parfois il y a aussi des conflits entre diverses familles de gens du voyage, donc les personnes rencontrées préfèrent ce type d'aires.

Aujourd'hui à la Bastide nous avons déjà rue Lajaunie un terrain de ce type qui n'a jamais été recensé, mais ça fait des années que sur ce terrain il y a une famille avec 4 ou 5 caravanes. C'est Aquitanis qui gère cet espace, avec un loyer. Il y a l'eau, l'électricité, tout est là.

Nous avons aussi un autre espace, alors là c'est sauvage, c'est une occupation illégale, du côté de la rue d'Artagnan. Là encore c'est une famille avec plusieurs caravanes dont les enfants sont scolarisés depuis 3 ans à l'école Nuyens et au collège Léonard Lenoir. Cette famille souhaite un terrain familial.

Donc aujourd'hui nous sommes beaucoup plus sur un projet de ce type : plusieurs terrains familiaux pouvant héberger des familles qui veulent se sédentariser, mais ne veulent pas avoir un logement autre. Des appartements leur ont été proposés, voire des maisons, mais ils préfèrent ce type de vie. Ces aires familiales correspondent à des besoins mais aussi à des attentes de ces familles.

Nous l'envisageons en travaillant en collaboration avec l'association des Amis des Gens du Voyage, qui elle aussi prône ce type de terrains familiaux pour accueillir des familles avec enfants scolarisés.

M. MARTIN. -

Merci.

Mme FAYET.

MME FAYET. -

Je soutiens totalement l'approche de Muriel PARCELIER. Ça sera compliqué mais je crois que c'est la bonne solution.

Je voulais répondre à la question du grand passage. On tournait autour du pot depuis un certain nombre d'années. Il y a eu une réunion à la fin de l'année dernière à la Préfecture, et la Communauté Urbaine a accepté de prendre cette « compétence ».

Là on est sur la phase opérationnelle entre les services de l'Etat et les services de la Communauté Urbaine sur la recherche de 5 ou 6 terrains sur l'ensemble de la Communauté Urbaine, de manière à ce qu'on puisse centraliser les choses entre l'Etat, la Préfecture et la Communauté Urbaine et éviter de se renvoyer la patate chaude d'une commune à l'autre.

Je pense que les choses vont bien avancer et que dès l'été 2009 on aura une réponse concertée sur la Communauté Urbaine.

M. MARTIN. -

Merci.

Mme NOËL veut s'exprimer.

MME NOËL. -

Juste un mot. Je parle sous le contrôle de Véronique FAYET. Que je sache, la question de la sédentarisation des familles et des terrains familiaux est effectivement une question importante mais qui ne doit pas du tout être confondue avec la question des aires d'accueil des gens du voyage qui répond à une tout autre mission.

Il y a deux choses : il y a l'aire d'accueil pour laquelle nous avons une obligation légale de 30 places, et il y a par ailleurs la problématique extrêmement forte tout à fait différente de la sédentarisation des familles dans le cadre de terrains familiaux. Mais là on parle d'autre chose.

J'insiste beaucoup sur le fait que nous avons encore la question à régler de l'aire d'accueil pour 30 places.

M. MARTIN. -

Merci.

Mme DIEZ.

MME DIEZ. -

J'ai bien entendu ce que Muriel PARCELIER nous a déclaré en présentant la perspective de terrains un peu plus réduits prenant en compte une famille avec deux ou trois caravanes, mais justement, est-ce que malgré cela la ville sera réellement en conformité avec la loi concernant le nombre d'aires d'accueil par rapport à la population que nous avons sur notre territoire ?

De par la loi il est stipulé que par rapport à notre surface il devrait y avoir deux aires d'accueil des gens du voyage. Je ne pense pas que ces terrains soient la solution effective à la demande qu'il y a sur notre ville.

M. LE MAIRE. -

Merci. On va clore ce débat.

Monsieur le Secrétaire Général, je souhaiterai que l'on envoie notamment à Mme DIEZ et à Mme NOËL un extrait du plan qui a été initié par le Département, qui fixe bien les responsabilités de chacun.

La Ville de Bordeaux, Mme NOËL n'a pas la responsabilité, contrairement à ce que vous dites, de l'aire de grand passage. Nous devons collaborer ensemble. C'est un dossier suffisamment important pour que nous travaillions ensemble et également avec les services de l'Etat, mais nous ne sommes pas en première ligne contrairement à vos allégations.

Qui est contre ?

ADOpte A L'UNANIMITE